

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DECISION N°2022/01

**OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET COMPLEMENTAIRE  
RELANCE SANTE D'UN MONTANT DE 136 000 € AUPRES DE LA  
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL POUR LE  
FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE  
A BARCELONNETTE.**

La Présidente de la Communauté de Communes "Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon",

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-1 pour les EPCI,

**VU** la délibération rendue exécutoire du Conseil communautaire n°2020/53 du 10.7.2020 donnant délégation à la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, pour la réalisation des emprunts inscrits aux budgets dans la limite de 1 000 000 € et l'autorisant à passer les actes nécessaires à cet effet,

**VU** la décision n°2020/10 de la Présidente du 25/11/ 2020 actant la décision de contracter un prêt de 773 820 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de construction de la Maison de Santé.

**Considérant** que lesdits travaux nécessitent un financement complémentaire de 136 000 €.

**VU** la consultation lancée auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Cote d'Azur, de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de Dexia Crédit Local et de la Banque Postale,

**Considérant** les propositions de financement de la Caisse régionale du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations ont répondu favorablement présentées ci-après :

- 1- La caisse des Dépôts a répondu sur un Prêt à taux révisable sur 25 ans minimum avec des échéances trimestrielles aux conditions suivantes :  
**Taux du livret A + marge de 0.60 %**
  
- 2- La Caisse d'Epargne a répondu sur un Prêt à taux variable sur 15 ou 20 ans avec des échéances annuelles aux conditions suivantes :  
**Taux du livret A + marge de 0.50 % l'an**  
**Frais de dossier : 500 €**
  
- 3- La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a répondu :
  - sur un prêt à taux variable sur 15 ou 20 ans avec des échéances trimestrielles aux conditions suivantes :
    - Sur une durée de 15 ans :  
**Taux Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.14 %**,
    - Sur une durée de 20 ans :  
**Taux Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.21 %**,  
**Frais de dossier : 150 €**
  
  - Sur un prêt à taux fixe sur 9 ans avec des échéances trimestrielles  
**Taux : 2.69 %**  
**Frais de dossier : 150 €**

Ainsi, la Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

De contracter auprès de la **Caisse Régionale du Crédit Agricole mutuel Provence Cote d'Azur** un contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant de **136 000.00 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne de Prêt : Prêt Complémentaire Relance Santé Financement Maison de Santé à Barcelonnette
- Durée d'amortissement : 9 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2.69 %
- Amortissement : Echéances constantes
- Frais de dossier : 150 €

**Article 2 :**

D'inscrire la somme nécessaire au remboursement des intérêts et du capital au Budget annexe Maison de Santé de la C.C.V.U.S.P aux articles 6611 et 1641.

**Article 3 :**

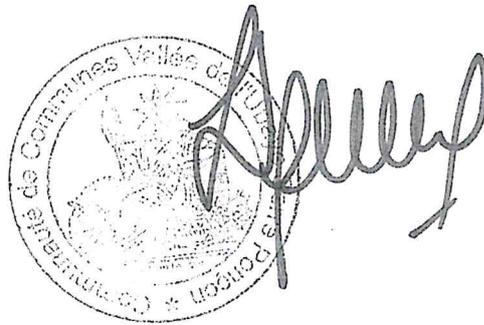
De signer seule le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Communautaire et transmise à Monsieur Le Préfet des AHP.

La présidente s'engage à informer de cette décision les conseillers communautaires en exercice et d'en rendre également compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,  
Le 21 Juillet 2022

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

A circular official stamp of the Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and text around the perimeter, including 'Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye' and '11000'. The signature is a cursive script that overlaps the right side of the stamp.